



Romans, le 5 septembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La Ville de Romans-sur-Isère vous aide à lancer votre activité

La Ville de Romans-sur-Isère a lancé un appel à projet, cet été, pour faciliter l'implantation de nouvelles activités au cœur de son centre historique, dans le cadre de son dispositif Shop'in Romans qui lui permet de proposer des locaux commerciaux rénovés pour un loyer modéré ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité d'une première expérience réussie avec l'installation, en juin dernier, d'une créatrice en chaussure, Alma Creixams. Explications...

La Ville de Romans-sur-Isère s'est engagée dans la redynamisation de son centre-ville au travers de la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité. Elle développe, dans ce cadre, des actions dont certaines facilitent l'implantation de nouvelles activités en centre-ville. L'opération Shop'in Romans est l'une de ces actions et figurera, à ce titre, dans la convention cadre du Plan action cœur de ville que la Ville signera le 18 septembre prochain.

### Shop'in Romans, comment ça marche ?

La Ville loue un local commercial vacant à son propriétaire moyennant la réalisation de travaux. Elle le sous-loue ensuite à un porteur de projet en ne lui refacturant qu'une partie du loyer, ici en l'occurrence, une redevance. Cette sous-location est réservée à l'implantation d'un certain type d'activités et conditionnée à certains engagements de la part du sous-locataire. Une première boutique a déjà fait l'objet de ce dispositif. Elle est située au n°25 de la côte Jacquemart, en plein cœur du centre historique, et accueille l'activité de Mme Alma Creixams, créatrice en chaussures (**notre photo**).



## **Quels avantages pour les porteurs de projet ?**

- Un local rénové en contrepartie d'une redevance d'un montant modéré durant une période pouvant aller jusqu'à deux ans dans le cadre d'une convention d'occupation précaire ;
- Un accompagnement du porteur de projet par la Ville dans la réalisation de ses démarches d'urbanisme (accessibilité, sécurité, enseigne) ;
- Un appui technique des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), via leurs dispositifs existants, pour le lancement du projet.

## **Quels critères pour bénéficier du dispositif ?**

- Présenter un projet de création d'entreprise dans le domaine commercial ou artisanal avec vitrine et point de vente ;
- Proposer des activités qui se différencient et/ou qui sont innovantes pour permettre de renforcer l'attractivité du secteur d'implantation ;
- Etre inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers ou relevant d'autres formalités obligatoires lors de la création.

Pour pouvoir sélectionner l'activité bénéficiaire du dispositif, la Ville de Romans-sur-Isère a décidé de lancer un appel à projet et invite, pour ce faire, les personnes intéressées, porteuses d'un projet innovant et désireuses de s'engager dans le renforcement de l'attractivité du centre historique de Romans, à déposer leur dossier de candidature avant le 28 septembre prochain à : Appel à projets Shop'in Romans – Hôtel de ville – Direction Attractivité Développement Innovation – place Jules-Nadi – 26100 Romans-sur-Isère.

Retrouvez le détail du dispositif « Shop'in Romans » et de cet appel sur [ville-romans.fr/decouvrir/terriote-dynamique/appel-projets/shop-in-romans](http://ville-romans.fr/decouvrir/terriote-dynamique/appel-projets/shop-in-romans). Vous pouvez également vous renseigner au 04 75 05 51 21 ou par mail à [Attractivite@ville-romans26.fr](mailto:Attractivite@ville-romans26.fr).